

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Stéphanie Martin](#)

<https://www.cadre21.org/membres/803799355cf292a95c0b9b01>

Date d'obtention : 2020-10-09 16:07:51

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1. Tout d'abord, il faut parler à l'auteur du signalement et à la victime en étant rassurant et à l'écoute.
2. Il faut poser des questions afin d'évaluer l'incident et remplir la grille d'évaluation pour être en mesure de déterminer l'amorce, la nature, l'intention et l'étendue de l'incident.
3. Il faut savoir s'il y d'autres jeunes au courant ou témoins de cette situation et les rencontrer un à la fois afin de compléter la grille d'évaluation.

Suite à ces 3 premières étapes, je devrais être en mesure de déterminer si c'est un acte impulsif ou malveillant.

4. Je dois obtenir la version des faits du jeune instigateur, ce qui va permettre de mieux comprendre l'intention du geste.

Suite à l'intervention, il faut informer les policiers.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

La mise en marche des étapes de la trousse Sexto dépend de la personne qui fait la plainte. Il est primordial d'avoir la collaboration de chacun afin de bien compléter la grille d'évaluation. Il importe aussi de ne pas voir les images, mais d'en avoir une description la plus précise possible afin de corroborer l'information des divers témoins. Par ailleurs, je comprends aussi que les conséquences peuvent être différentes s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant. Il n'y a pas nécessairement judiciarisation, des rencontres de sensibilisation sont offertes aux jeunes et à leurs parents.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Pour ma part, l'étape qui me semble la plus délicate, c'est l'évaluation de l'incident. Il faut s'assurer que la victime ne se sente pas jugée, mais bien écoutée et respectée. Cependant, il faut aller chercher le maximum d'informations et de précisions sur l'incident tout en se montrant rassurant et réconfortant pour la personne.